

Réf : DGSSAJT-2025-1

TIRAGE AU SORT
D'UNE REPRESENTANTE FEMME DES PERSONNELS TITULAIRES, EXERÇANT
DES FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT, APPARTENANT A UN AUTRE CORPS DE
FONCTIONNAIRES
A LA SECTION DISCIPLINAIRE COMPETENTE A L'EGARD DES ENSEIGNANTS-
CHERCHEURS ET DES ENSEIGNANTS DE L'UNIVERSITE D'ORLEANS

JEUDI 20 MARS 2025
PROCLAMATION DU RESULTAT

Vu le code de l'éducation, notamment son article R.712-15 ;
Vu les statuts de l'université d'Orléans ;
Vu l'arrêté DGSSAJE-2025-7 relatif à l'élection des membres des sections disciplinaires enseignants et usagers en date du 13 février 2025 ;
Vu l'arrêté DGSSAJE-2025-8 rectificatif relatif à l'élection des membres des sections disciplinaires enseignants et usagers, en date du 25 février 2025 ;
Vu l'arrêté DGSSAJE-2025-10 relatif à la proclamation des résultats des élections des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants en date du 19 mars 2025 ;
Vu le procès-verbal du tirage au sort effectué le 20 mars 2025 ;

LE PRESIDENT

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Le siège de représentante des personnels titulaires, de sexe féminin, exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires à la section disciplinaire du conseil académique de l'université d'Orléans, compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants est attribué à **Madame Fanny DURVILLE**.

Article 2 :

La directrice générale des services de l'université d'Orléans est chargée de la publication et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 21 mars 2025

Le président de l'université d'Orléans,



Eric BLOND

Décision classée au registre des actes administratifs de l'université d'Orléans, consultable au service des affaires juridiques.	Décision publiée sur le site internet de l'université d'Orléans le : 21 mars 2025 Transmise au rectorat le : 21 mars 2025
--	--